

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTES-ALPES

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	13
- présents	9
- votants	12
- absents	4

Date de convocation :

06/05/2023

Date d'affichage :

06/05/2023

VOTE

- POUR	12
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

Envoyé en préfecture le 28/05/2024

Reçu en préfecture le 28/05/2024

Publié le

ID : 005-210501458-20240516-055_2024-DE

Berger
Levrault

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de ST JEAN ST NICOLAS

Séance du jeudi 16 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 16 mai à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Maire.

Présents : Josiane ARNOUX – Monique JANIK – Marc-André DABAT – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Thierry BAUD – Caroline DABGEL – Eloïse RIBAIL

Absents et représentés : Michel PRETI a donné pouvoir à Claude ALLAIRE – Claude GUET a donné pouvoir à Rodolphe PAPET – Déborah BELIN a donné pouvoir à Thierry BAUD

Absente : Isabelle DE COLOMBEL

Monique JANIK est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°055/2024 : CONVENTION POUR L'ORGANISATION DE MARCHES DE PRODUCTEURS DE PAYS – ETE 2024

Le maire explique :

La Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes poursuit l'organisation de marchés des producteurs dans le département, comme chaque année. Un marché de producteurs pourrait avoir lieu à Pont du Fossé, les mardis du 9 juillet au 20 août, de 16h à 21h. Il convient pour cela de conventionner avec la Chambre d'Agriculture.

Le Maire fait lecture de la convention.

Le Conseil Municipal délibère et décide :

- ↳ **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention de partenariat pour l'organisation des marchés de producteurs de Pays, été 2024, organisés les mardis du 9 juillet au 20 août, de 16h à 21h, avec la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme
LE MAIRE,
Rodolphe PAPET

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

28 MAI 2024



Convention de partenariat
Organisation des « Marchés des Producteurs de Pays »
Été 2024 à Pont du Fossé

Entre la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes, représentée par son Président, Eric LIONS
et la Commune de Saint-Jean-Saint-Nicolas, représentée par Monsieur le Maire, Rodolphe PAPET

Il a été convenu ce qui suit :

Objet : Les « Marchés des Producteurs de Pays » seront organisés dans le respect de la charte nationale des marchés des producteurs de pays et du règlement intérieur départemental.

Ils auront lieu les mardis ; du 9 juillet au 20 août 2024, de 16h à 21h ET se prolongeraient au mardi 27 août si un nombre suffisant de producteurs se sont inscrits pour cette date.

La Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes s'engage à :

• Avant les marchés :

- ✓ Informer, inscrire et sélectionner des producteurs agricoles selon les critères énoncés par la charte nationale
- ✓ Mettre en place un plan des marchés selon la configuration des lieux
- ✓ Concevoir et réaliser des supports de communication (affiches, flyers, panneaux aquilux)
- ✓ Participer à la diffusion des supports de communication des marchés

• Le jour des marchés :

- ✓ Placer ou faire placer les producteurs aux places qui leur seront attribuées
- ✓ Retirer les panneaux de communication réutilisables (aquilux) qui auront été installés pour signaler les accès

La Mairie de Pont du Fossé s'engage à :

- ✓ Accorder la gratuité aux exposants

• Avant les marchés :

- ✓ Prendre les arrêtés nécessaires pour la mise en place et le déroulement des marchés
- ✓ Prendre les mesures nécessaires afin que les emplacements soient libres lors de l'installation des exposants
- ✓ Participer à la diffusion des supports de communication des marchés

• Le jour des marchés :

- ✓ Mettre à disposition des branchements électriques pour les exposants
- ✓ S'assurer que la place soit libre lors de l'installation des exposants
- ✓ Mettre à disposition des tables et des bancs pour que les visiteurs puissent prendre une collation dans le cadre des marchés
- ✓ Mettre à disposition des poubelles/containers auprès de l'espace restauration
- ✓ Mettre à disposition 4 barrières Vauban afin d'y apposer des chaussettes de communication
- ✓ Prendre en charge une animation sur une partie des marchés organisés

Fait à :

Monsieur le Maire de Saint-Jean-Saint-Nicolas

Le Président de la Chambre d'Agriculture

Rodolphe PAPET



Eric LIONS